



Camping La Corniche ***

Chemin de la Corniche

PLOZEVET

Bretagne, Finistère Sud, entre Quimper et la Pointe du Raz
120 emplacements sur 2,5 hectares

www.campinglacorniche.com

campinglacorniche@flowercampings.com

02.98.91.33.94

ASSURANCE ANNULATION

Nous vous rappelons que la réservation d'un séjour vous engage à régler l'intégralité de ce séjour, même si vous renoncez à ce séjour ou si vous devez l'écourter en cours de séjour.

*De même **aucun remboursement d'acompte n'est possible sans adhésion à l'assurance annulation interruption.***

C'est pourquoi la souscription d'une assurance annulation interruption est proposée afin de vous garantir en cas d'annulation ou d'interruption de votre séjour.

L'assurance annulation interruption doit être souscrite au moment de la réservation et la cotisation d'assurance (2 € / nuit en Location, 12 € / séjour en Camping) doit être réglée avec l'acompte de réservation. En cas de sinistre, vous devez avertir le Camping de votre désistement dans les 5 jours ouvrés.

Principaux événements concernés :

- ✓ Maladie grave, accident grave, ou décès : de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait, de vos ascendants ou descendants, au 2^{ème} degré, et/ou ceux de votre conjoint de droit ou de fait, de vos frères, sœurs, beaux-frères, belles sœurs, gendres, belles filles,
 - ✓ Décès de votre oncle, votre tante, votre neveu, votre nièce,
- ✓ Complications dues à l'état de grossesse qui entraînent la cessation absolue de toute activité professionnelle ou autre et sous réserve qu'au moment du départ, la personne ne soit pas enceinte de plus de 6 mois,
- ✓ Licenciement économique / rupture conventionnelle (de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait), sous réserve que cette décision ne soit pas connue au moment de la réservation du voyage ou de la souscription du contrat.
- ✓ Dommages graves à votre véhicule dans les 48 heures précédant le départ et dans la mesure où celui-ci ne peut être utilisé pour vous rendre sur le lieu de séjour
- ✓ Annulation d'une des personnes vous accompagnant inscrites en même temps que vous et assurées par le même contrat, lorsque l'annulation a pour origine l'une des causes énumérées ci-dessus.

Montant de l'intervention :

- ✓ Remboursement de l'acompte versé pour confirmer la réservation (sauf les frais de réservation et la cotisation d'assurance)
 - ✓ Les sommes restant dues sur votre séjour au moment de l'événement ne sont plus dues.